

1. Informations du président

• Mouvements à la CME

- Le **D^r Emmanuel RAFFOUX**, chef du service d'hématologie adultes à Saint-Louis, remplace le Christian GUY-COICHARD, parti à la retraite, dans le collège des praticiens hospitaliers médecins.
- Le renouvellement des directeurs et directrices de département médico-universitaire (DMU) (voir ci-dessous) a des impacts sur la composition de la CME :
 - Les textes interdisant à un directeur de DMU d'être président de CME ou de CMEL, le **P^r Jacques DURANTEAU**, nommé directeur de DMU, abandonnera son mandat de président de la CME locale du groupe hospitalo-universitaire (GHU) AP-HP.Paris-Saclay ;
 - Le **P^r Réne ADAM** (chirurgie hépato-biliaire, Paul-Brousse), qui n'a pas demandé de renouvellement de son mandat de directeur de DMU, sera remplacé par le **P^r Jean-Marie-JOUANNIC** (gynécologie obstétrique, Armand-Trousseau), suppléant dans le collège des directeurs de DMU. Les autres représentants des directeurs et directrices de DMU siégeant actuellement à la CME étant renouvelés, ils poursuivent leur mandat à la CME jusqu'au terme du mandat de la CME, le 22 décembre 2023 ;
 - Le **P^r Hubert DUCOU LE POINTE** (radiologie, Armand-Trousseau), nommé directeur de DMU, quitte le collège des représentants des PU-PH médecins dans lequel il a été élu. Il sera remplacé par le **P^r Zahir AMOURA** (médecine interne, Pitié-Salpêtrière), suppléant.

La communauté médicale remercie chaleureusement pour leur engagement dans la vie institutionnelle de l'AP-HP le **P^r Jacques DURANTEAU**, président de CMEL depuis décembre 2011 (groupe hospitalier Paris-Sud, puis GHU Paris-Saclay), le **P^r René ADAM**, membre de la CME depuis décembre 2011, et le **P^r Hubert DUCOU LE POINTE**, président de la sous-commission *Numérique* de la CME depuis janvier 2020.

• Réforme de l'internat de médecine générale

Le [rapport](#) sur l'ajout d'une 4^e année au diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale demandé par les ministres en charge de l'enseignement supérieur et de la santé a été publié le 12 juin. En proposant de réduire le stage de pédiatrie à trois mois au lieu de six, il prend le contrepied des conclusions des travaux préparatoires aux « [assises de pédiatrie](#) » qui préconisent, au contraire, un renforcement de la formation pédiatrique des médecins généralistes. Le fait qu'il propose que ces stages soient orientés quasi-exclusivement vers les cabinets libéraux va à l'encontre du développement des pratiques pluriprofessionnelles et des aspirations de nombre de jeunes à un exercice diversifié, alors que le décroisement entre la ville et l'hôpital est aujourd'hui reconnu comme l'une des conditions de la refondation de notre système de santé. Enfin, en proposant un mécanisme de rémunération bien supérieur à celui des internes des autres spécialités, il provoquerait une rupture d'égalité entre les internes. Ces objections ont été développées par un [communiqué de presse](#) du 30 juin de la [conférence](#) des présidents de CME de CHU.

• Informations du directeur général :

- Dans la suite de la présentation sur la simplification des processus de décision (« [levier 17](#) ») qu'il a faite à la [CME du 6 juin 2023](#), le directeur général a diffusé le 6 juillet un [document](#) reprenant les décisions applicables à toute l'AP-HP. Elles visent à redonner des marges de manœuvre aux services, en faisant le pari de la confiance. Elles doivent maintenant être déclinées de manière opérationnelle au niveau local.

- Les premiers chiffres sur le recrutements de personnels non médicaux des six premiers mois de l'année sont encourageants : augmentation de 16 % des recrutements, diminution de 10 % des départs par rapport à la même période en 2022. Il faut toutefois attendre les résultats des sorties d'écoles pour conforter ces premiers frémissements.
- **Hôtel-Dieu** : le directeur général va engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation de la « [partie parvis](#) » de l'[Hôtel-Dieu](#) sans attendre la modification du plan local d'urbanisme (PLU) afin de permettre la réalisation de la « [partie hôpital](#) » dans les délais prévus.
- **Campus hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord** : l'AP-HP a décidé de faire appel de la [décision](#) du 10 juillet du tribunal administratif de Montreuil d'annuler la déclaration d'utilité publique du campus. Cet appel sera accompagné d'une demande de sursis à exécution ([communiqué de presse](#)).

2. Information sur le déroulement des élections pour le renouvellement de la CME et des CMEL (MM. Kevin MARCOMBE et Julien GALLAUD) ([diaporama](#), [calendrier](#))

Le [calendrier](#) définitif des [élections 2023](#) est arrêté. Les personnes souhaitant **candidater** aux CME, CMEL et CCM pourront le faire du 11 septembre 9h00 au 21 septembre 17h00. Le vote (uniquement électronique) aura lieu du 16 octobre 9h00 au 22 octobre 17h00 pour le **1^{er} tour**, du 17 novembre 9h00 au 26 novembre 17h00 pour le **2nd tour**. Les résultats seront proclamés le 7 décembre à 17h00. Les CMEL devront se réunir au plus tard le 22 décembre pour élire leurs présidents, vice-présidents et représentants hospitalo-universitaires à la CME. La nouvelle CME sera convoquée le **9 janvier 2024** pour élire son président ou sa présidente et son vice-président ou sa vice-présidente. Le règlement des élections sera très prochainement arrêté par le directeur général.

3. Renouvellement des directeurs médicaux de département médico-universitaire (DMU) et charte des DMU (P^r Catherine PAUGAM) ([diaporama](#), [charte](#))

Les directeurs, doyens et présidents de CMEL de chaque GHU ou hôpital hors GHU ont transmis leurs propositions conjointes ([liste](#)) de nomination des directeurs et directrices des 80 DMU retenus pour la période 2023-2027 (voir [CME du 6 juin 2023](#)), qui seront nommés par décision conjointe du directeur général, du président de la CME et du vice-président doyen du directoire. Les GHU Paris-Saclay et Paris-Nord ont proposé des codirections pour 5 DMU au total. Les codirecteurs partageront la totalité des compétences liées à la fonction de directeur, ainsi que leur prime à parts égales ; un seul d'entre eux émargera dans le collège des représentants des directeurs de DMU pour les élections à la CME.

Environ la moitié des nouveaux directeurs et directrices exerçaient déjà ces fonctions précédemment, et environ 60 % sont également chefs de service. L'objectif de non-cumul (« [levier 18](#) ») n'est donc que très imparfaitement rempli, ce qui peut s'expliquer par le manque d'appétence pour ces fonctions, mais contribue aussi au constat très décevant concernant la parité entre hommes et femmes, puisque seulement 26 % des directions de DMU sont confiées à des femmes. Ce résultat doit nous interpeller et nous invite à mettre en œuvre les [propositions](#) du groupe de travail de la CME *Égalité professionnelle femme-homme des personnels médicaux* ([CME du 7 février 2023](#)), piloté par le D^r Marie ANTIGNAC, en préparant dès maintenant le renouvellement qui aura lieu dans quatre ans de façon à mettre plus de femmes en position de candidater plus aisément (promotion dans les fonctions de chef de service et de responsable de structure, notamment).

4. Suivi des « 30 leviers pour agir ensemble »

- **Levier 14 : cohésion dans les services (M. Nicolas REVEL, M^{me} Laetitia BUFFET) ([diaporama](#))**

Les enquêtes menées auprès des personnels qui quittent l'AP-HP montrent que les problèmes d'ambiance, de cohésion dans les services et de fonctionnement peu participatif sont les

principaux facteurs de leur départ, surtout dans les premières années de la carrière. L'objectif du « [levier 14](#) » vise donc à la fidélisation des personnels. Tous les services de l'AP-HP sont donc incités à prendre un temps collectif associant l'ensemble de leurs professionnels en septembre-octobre 2023 pour s'interroger sur leur fonctionnement interne et identifier des voies d'amélioration dans le cadre de leur projet managérial.

- **Levier 25 : plan d'action « Simplifier et accélérer la réalisation des projets de recherche : l'excellence opérationnelle de nos organisations » (M. Milan LAZAREVIC) ([diaporama](#), [plan](#))**

Le plan d'actions visant à simplifier et accélérer la réalisation des projets de recherche (« [levier 25](#) ») proposé par l'équipe de M. Milan Lazarevic, directeur de la recherche clinique et de l'innovation ([DRCI](#)), a été soumis à concertation début juin. Les retours sont en cours d'analyse et il est encore possible d'apporter des contributions à ce plan dont la version définitive n'est pas encore arrêtée. Au nom de la sous-commission [Recherche et innovation](#) qu'il préside, le P^r Éric LE GUERN a exprimé le souhait de la CME que ce dialogue de qualité entamé par la DRCI avec la communauté médicale devienne la méthode ordinaire de travail.

5. **Charte des internes (D^r Patrick PELLOUX, P^r Marie-Noëlle PERALDI, M. Kevin MARCOMBE) ([diaporama](#), [charte](#))**

La charte des internes a été préparée par la commission centrale de l'organisation et de la permanence des soins ([CCOps](#)), présidée par le D^r Patrick PELLOUX, et par le P^r Marie-Noëlle PERALDI, présidente du [comité des internes](#), avec l'aide de M. Kévin MARCOMBE, directeur adjoint des affaires médicales, en concertation avec la conférence des doyens. Elle clarifie les pratiques et définit des règles communes dans trois domaines : les conditions d'accueil, de travail et de formation des internes, l'organisation de leur temps de travail et leur participation à la permanence des soins.

6. **Avis sur le plan d'action de l'AP-HP relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (M^{me} Marie AUDUBERT-QUENOT) ([diaporama](#), [plan](#))**

La CME a émis un avis favorable à l'unanimité des voix exprimées, mais avec 8 abstentions traduisant le décalage constaté entre les objectifs affichés par le plan d'action et les résultats obtenus en matière de parité pour le renouvellement des directeurs et directrices de DMU (voir ci-dessus).

7. **Consultanats**

La CME a émis un avis favorable aux 10 demandes de consultanat (9 en première année, 1 en deuxième année) pour 2023-2024.

La prochaine réunion de la CME aura lieu le **19 septembre 2023**, précédée du **bureau le 5 septembre**.

P^r Rémi SALOMON, le 20 juillet 2023